

**Marché public de travaux
Procédure adaptée**

Réparation de lucarnes des bâtiments de la préfecture du Jura

Règlement de la consultation

Acheteur public

Préfet du Jura

8, rue de la Préfecture 39000 LONS LE SAUNIER

Objet de la mise en concurrence

La présente mise en concurrence concerne des travaux de réparation de lucarnes des bâtiments de la préfecture du Jura.

Le marché de travaux à procédure adaptée est passé en application de l'article 2123-1 du Code de la commande publique.

Le document de consultation de la mise en concurrence est à la disposition des candidats, au bureau du budget, du patrimoine et de la logistique, à la préfecture, à Lons le Saunier.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter : Mme Isabelle BAUD
Préfecture du Jura
Tél : 03 84 86 84 90

Mme Odette DE LEO
Préfecture du Jura
Tél : 03 84 86 84 92

Date limite de dépôts des offres :
mardi 25 juin 2019 à 16 heures

SOMMAIRE

- Article 1 Objet de la consultation
- Article 2 Conditions de la consultation
 - 2.1 Mode de mise en concurrence
 - 2.2 Contenu du marché
 - 2.3 Modification de détail au dossier de consultation
 - 2.4 Durée de validité des offres
- Article 3 Prix
- Article 4 Paiement – Etablissement de la facture
 - 4.1 Mode de règlement
 - 4.2 Présentation des demandes de paiement
- Article 5 Présentation des offres
- Article 6 Remise des offres
- Article 7 Jugement des offres
- Article 8 Renseignements complémentaires

Article 1 – Objet de la consultation

La présente mise en concurrence concerne des travaux de réparation de lucarnes sur des bâtiments de la préfecture du Jura.

Le marché est composé de 2 lots :

- lot 1 : Zinguerie
- lot 2 : Maçonnerie

Les renseignements précis sur les travaux à réaliser sont contenus dans les CCTP et les plans du site.

Article 2 - Conditions de la consultation

2.1 Mode de mise en concurrence

Le marché de travaux à procédure adaptée est passé en application de l'article 2123-1 du Code de la commande publique.

Les travaux seront réalisés au plus tard le 15 novembre 2019.

Visite obligatoire du site

La visite du site concerné par les travaux est impérative. Il convient, au préalable, de prendre contact avec le bureau du budget, du patrimoine et de la logistique pour obtenir un rendez-vous par téléphone au 03 84 86 84 92 ou 03 84 86 84 96

Le certificat de visite remis au candidat est une pièce obligatoire figurant dans la composition du dossier de l'offre.

L'acheteur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant présenté une offre.

2-3 Modification de détail au dossier de consultation

L'acheteur se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

2-4 Durée de validité des offres

La durée de validité des offres est de **90 jours** courant à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

Article 3 – le prix

Le prix est ferme.

Article 4 - Paiement – Etablissement de la facture

4.1 - Mode de règlement

Les paiements se feront par mandat administratif (virement bancaire ou postal) suivant les règles de la comptabilité publique.

4.2 - Présentation des demandes de paiement

Les factures afférentes au marché seront établies à l'ordre du préfet du Jura et **dématérialisées**. Elles doivent impérativement être transmises sur la solution nationale CHORUS PRO :

www.chorus-pro.gouv.fr

(plus d'informations sur le site de la DAJ : www.economie.gouv.fr/daj/dematerialisation)

Article 5 - Présentation des offres

Les documents déposés par les candidats seront entièrement rédigés en langue française.

Il est rappelé que les signataires doivent être dûment habilités à engager l'entreprise ou la société qu'ils représentent.

Les candidats doivent transmettre leur offre par voie électronique sur le site de la Plate-forme des Achats de l'Etat (PLACE) : www.marches-publics.gouv.fr

Le dossier des offres sera composé avec les documents suivants :

- Les attestations sur l'honneur du candidat, dûment datées et signées, pour justifier

a) qu'il a satisfait à l'ensemble de ses obligations fiscales et sociales

b) qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir

- Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet

- Les certificats d'assurance responsabilité civile et professionnelle couvrant les activités de l'entreprise, objet du présent marché

- Une décomposition du prix de l'offre, établi sur le document joint

- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) document fourni par l'administration, à accepter sans aucune modification.

- Le certificat de visite du site concerné par les réparations

Conditions de présentation des plis électroniques : fichiers distincts des pièces de la candidature et des pièces de l'offre.

Article 6 - Remise des offres

Les offres devront exclusivement être remises sur le site PLACE jusqu'au :
mardi 25 juin.2019, à 16 heures

Article 7 – Jugement des offres

Critère d'attribution du marché

Pour chacun des lots l'administration effectuera son choix en tenant compte du critère suivant :

Prix des prestations

Article 8 – Renseignements complémentaires

Production des certificats sociaux et fiscaux

Il est précisé que le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve de la production obligatoire par celui-ci des certificats sociaux et fiscaux, **dans un délai de 8 jours** à compter de la demande de la Préfecture.

Lons le Saunier, le – **3 JUIN 2019**

Le préfet
pour le préfet et par délégation
le secrétaire général


Stéphane CHIPPONI

